

## Publier une information sur les panneaux lumineux

La commune d'Aurec possède deux panneaux lumineux couleurs :

- Un panneau sur la façade de la mairie (format portrait)
- Un panneau (format paysage) à l'entrée d'Aurec, route de Firminy

Ces panneaux sont sous la responsabilité du service Communication de la Ville qui enregistre les messages et gère l'affichage. Ils peuvent afficher du texte, de la photo, de la vidéo

### Qui peut déposer une annonce ?

- Les associations aurécoises
- Les établissements publics (Communauté de Communes, SICTOM...)

Chaque association ou structure souhaitant communiquer sur les panneaux devra obligatoirement adresser une demande au service communication au moyen du formulaire disponible en ligne (voir page suivante) ou à l'accueil de la Mairie.

La demande devra être adressée au service communication **au moins 2 semaines avant la date de diffusion souhaitée**. Toute demande hors délai ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

L'information est ensuite validée par la municipalité et **diffusée 8 jours avant la manifestation**.

### Quels types de messages ?

Les panneaux d'information sont des outils de communication de **proximité**. Ils diffusent les informations suivantes :

- Les **informations municipales** : conseils municipaux, élections, inaugurations...
- Les **informations associatives** : assemblées générales, manifestations, expositions, concerts etc..
- Les **informations culturelles et sportives** : Office de Tourisme, festivals, tournois...
- Les **alertes** / les informations concernant la sécurité : alertes météo, travaux...
- Les **établissements scolaires** ont également accès aux panneaux lumineux seulement si leur demande concerne des portes ouvertes ou manifestation exceptionnelle

## PUBLIER UNE INFORMATION SUR LES PANNEAUX LUMINEUX

Les événements annoncés doivent se dérouler sur le territoire de la commune d'Aurec. Le déplacement des équipes sportives aurécoises ne pourra donc pas faire l'objet d'un message diffusé sur les panneaux lumineux.

Pour une bonne lisibilité, il faut limiter le nombre de messages. Il est donc nécessaire de faire le choix de la priorité de l'information :

1. **Informations municipales** d'intérêt général liées à la vie de la commune.
2. Manifestations **organisées par la mairie.**
3. Promotion des **événements associatifs.**

### **Sont exclus de l'affichage les messages :**

- D'ordre privé (petites annonces par exemple).
- Commerciaux ou publicitaires.
- Ne présentant pas d'intérêt communal.
- A caractère politique, syndical et religieux.

Toute demande comprenant un ou plusieurs critères éliminatoires sera refusée.

## Les délais et condition d'utilisation

Faire passer une information sur les panneaux lumineux, **c'est gratuit !**

La durée maximum de diffusion d'un message est de 7 à 15 jours selon la période.

Le message doit être très synthétique (**100 caractères maximum** espaces compris) et doit répondre au questionnement suivant : **Quoi?, Qui?, Où?, Quand?, Comment ?**

La programmation des panneaux est assurée par le service communication de la Mairie. La commune reste juge de l'opportunité et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser ceux-ci. Le service communication préviendra le demandeur uniquement en cas de refus de diffusion.

PUBLIER UNE INFORMATION SUR LES PANNEAUX LUMINEUX

Formulaire à remettre à l'accueil ou à envoyer par mail à [mairie@mairie-aurec.fr](mailto:mairie@mairie-aurec.fr)

**Organisme / entreprise / association :** .....

**Nom et prénom du demandeur :** .....

**Email :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**Titre de l'événement :** .....

**Lieu de l'événement :** .....

(seuls les événements qui ont lieu sur la commune d'Aurec seront diffusés)

**Date de début :** .....

**Heure de début :** .....

**Date de fin :** .....

**Heure de fin :** .....

**Informations supplémentaires (page facebook, site internet, tarifs,...)**

.....  
.....  
.....  
.....

**Visuel (format JPEG, 1 344x1 024 pixels)**

- *Pour des raisons de lisibilité, d'efficacité ou de place, le service communication se réserve le droit de raccourcir ou de reformuler les messages.*
- *Le service communication se réserve le droit de publier, ou non, l'annonce en fonction des délais et du contenu des messages.*

Cadré réservé à la mairie d'Aurec

Demande reçue le : .....

Validé le : ..... par : .....

Traité et mis en ligne le : .....